



le 10 mars 2016

## Communiqué de presse

### **Pacte territoire santé : les résultats concrets de la lutte contre les déserts médicaux**

**Le pacte territoire santé a été lancé dès 2012 par Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, afin d'apporter une réponse pragmatique aux difficultés d'accès aux soins dans les territoires.**

Cette dynamique associe tous les acteurs concernés : ministère et agences régionales de santé (ARS) mais aussi élus, professionnels de santé et représentants de patients. De la formation des professionnels à leurs conditions d'exercice en passant par leur installation, les mesures sont variées et adaptées pour inciter prioritairement les jeunes médecins à exercer dans des zones manquant de professionnels.

Fin 2015, au regard des premiers éléments de bilan encourageants, un second volet du pacte a été lancé, confortant les premières avancées et intégrant de nouvelles initiatives.

4 mesures illustrent particulièrement bien la dynamique du pacte : le contrat d'engagement de service public (CESP), le contrat de praticien territorial de médecine générale (PTMG), les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les médecins correspondants du SAMU (MCS).

#### ***Bilan de la mise en œuvre du Pacte territoire Santé à La Réunion et à Mayotte***

Le Pacte Territoire Santé a été déployé par l'ARS Océan Indien auprès des acteurs de La Réunion et de Mayotte.

**A Mayotte**, la lutte contre la désertification médicale représente un fort enjeu. Elle s'inscrit dans un contexte de déploiement progressif du droit commun en matière de protection sociale pour la population et de densité particulièrement faible des professionnels de santé libéraux.

Les leviers du pacte territoire santé ont notamment permis :

- l'installation dans le cadre du CESP d'un médecin dans le service pédiatrie du Centre Hospitalier de Mayotte ;
- la structuration d'un exercice pluri-professionnel à travers la création d'une maison de santé multi-sites ;
- l'amélioration de l'accès aux soins urgents grâce au déploiement sur l'ensemble des dispensaires des médecins correspondant du SAMU (23 MCS).

**A La Réunion**, les leviers du pacte territoire santé ont réduit l'inégalité d'accès aux soins avec :

- l'installation facilitée par la mise en place de contrats PTMG, de médecins généralistes sur les territoires particulièrement fragiles en matière de densité médicale : Dos d'Ane (commune de La Possession), Bras-Panon et Saint-Gilles les Hauts.
- la création de 9 maisons de santé, avec un maillage sur l'ensemble de l'île. Elles constituent notamment une réponse, dans le cadre d'un exercice pluri-professionnel, pour le suivi du diabète, de l'obésité, des grossesses complexes, et pour la prise en charge des patients en déficience visuelle.

Elles offrent également des conditions d'exercice favorables à l'installation de nouveaux médecins sur les territoires particulièrement fragiles.

### **Zonage**

Les moyens et les leviers dédiés à la lutte contre les déserts médicaux reposent sur la définition des territoires fragiles sur lesquels il convient de concentrer les aides facilitant l'installation des médecins.

Le nouveau cadre national définit les critères visant à identifier ces territoires. Ces critères sont :

- l'âge des habitants,
- le temps d'accès par la route vers le médecin généraliste,
- le volume d'activités des médecins,
- la démographie médicale vieillissante pour anticiper les futurs départs à la retraite.

En concertation avec les professionnels de santé, l'ARS Océan Indien a la possibilité de retenir dans ce zonage d'autres territoires en fonction des besoins localement identifiés.

**Contact presse ARS Océan Indien**

Cybèle FOOLCHAND – 0269 61 83 03 – 0639 66 15 59 – [cybele.foolchand@ars.sante.fr](mailto:cybele.foolchand@ars.sante.fr)